



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CREUSE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement du Limousin

Direction

Pour votre correspondance :

DREAL - Unité territoriale de la Creuse
Cité administrative - Bat. B3
17, place Bonnyaud
23000 GUERET

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h30

GUERET, le 10 décembre 2010

Le Directeur régional

à

Préfecture de la Creuse
Pôle des Procédures d'Intérêt Public
Place Louis Lacrocq
BP 79
23011 GUERET cedex

Objet : Société COSYLVA – Rubrique n° 1532
Réf. : Votre courrier du 2 décembre 2010

Par courrier en référence, vous sollicitez notre avis sur la notification de la société COSYLVA concernant la modification de la nomenclature des installations classées, et plus précisément, de la rubrique n° 1530.

Après examen, il y a lieu de prendre en considération la notification de l'exploitant, et ce, pour les deux unités de production situées à Bourgneuf et Masbaraud-Mérignat.